



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 42/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 23 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
Mme LASSALLE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTS EXCUSÉS : M. FERTE J., M. DELON, M. BENHADJ, Mme GARBIN, M. CASTAING (Décédé).

ABSENTE : Mme FERTE S.

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Tarifs de la Médiathèque municipale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de favoriser l'accès le plus large possible à la culture,

Madame le Maire présente le projet de tarification de la médiathèque municipale :

TARIFS AUSSONNAIS :

- Adulte : 5 €/an,
- Enfant - de 18 ans : gratuit
- Etudiant : gratuit
- Sénior + de 65 ans : gratuit
- Structures municipales : gratuit
- Demandeurs d'emploi : gratuit

TARIFS EXTERIEUR :

- Adulte : 10 €/an,
- Enfant - de 18 ans : 5 €/an
- Etudiant : 5 €/an
- Sénior + de 65 ans : 5 €/an
- Demandeurs d'emploi : 5 €/an

AUTRES TARIFS :

- Perte ou détérioration d'un imprimé ou d'un CD : remplacement à l'identique ou remboursement de la valeur du document
- Perte ou détérioration d'un DVD : 50 €
- Copie ou impression : 0.25 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 1 (M. MARTIN)

- d'approuver la grille tarifaire énoncée ci-dessus et récapitulée dans le document en annexe,
- de décider que cette grille tarifaire sera exécutoire à compter du jour de la présente délibération
- dit que ces tarifs sont applicables dans le respect du règlement intérieur approuvé ce même jour par délibération du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 mai 2019

Le Maire,


Lysiane MAUREL

